

**1848, l'avènement des possibles :**  
**de l'espoir déçu d'une République démocratique et sociale à l'autonomie ouvrière**

**Première partie. La Révolution de 1848 ou la "liberté des ouvriers"**

*"Il existe une plante tropicale qui demeure discrète pendant des années, sans fleurir jusqu'à ce qu'enfin, un jour, on entende une explosion semblable à un coup de fusil et quelques jours après, une merveilleuse fleur géante s'élève de ce buisson dont la croissance et si rapide qu'on peut en percevoir à l'oeil nu le développement. La catégorie sociale des ouvriers en France avait une position aussi chétive et rabougrie dans un coin de la société, jusqu'à ce que, d'un coup, on entendit l'explosion de la révolution de février. Mais alors, on vit jaillir une fleur géante de l'insignifiant arbuste de cette fleur, pleine de sève et de vie, pleine de beauté et de signification, c'était l'association. Walter Benjamin : Paris, capitale du XIX siècle*

**1. Les circonstances de la reconnaissance du droit au travail et de la nécessité de l'organisation du travail et des travailleurs (Résumé joint p.6)**

**2. Comment garantir l'existence des ouvriers par le travail?**

- La solution adoptée est la création des ateliers nationaux.

Doc 1 Désirée Gay, déléguée ouvrière du deuxième arrondissement, exprime son désenchantement concernant les Ateliers nationaux, dans La voix des Femmes, le 14 et 18 avril 1848.

- comment garantir le droit au travail : le problème de l'introduction du droit au travail dans la constitution.

Doc 2: les débats sur l'introduction du droit au travail dans la Constitution de la seconde République.

**3. Quelle organisation pour le travail et les travailleurs?**

- l'organisation du travail par la Commission du Luxembourg

Doc 3,: Pétition pour la participation des femmes à la Commission des travailleurs, rédigée par Désirée Gay,

- l'organisation des travailleurs : l'Association

Doc 5,: Projet de l'enseignement socialiste de l'Association des instituteurs, institutrices et professeurs socialiste

**Deuxième partie : la République comme promesse d'émancipation.**

**1. Les formes d'exercice de la citoyenneté quand la République était révolutionnaire du 24 février au 4 mai 1848**

- l'expérience de la confrontation entre le gouvernement provisoire et le peuple de Paris

- la citoyenneté s'exerce aussi au travers de la garde nationale.

- la citoyenneté s'exerce au travers de la Commission du Luxembourg, qui joue aussi un rôle politique

Doc. 5, Appel à la formation d'une organisation unitaire par les délégués de la Commission du Luxembourg :

- enfin les clubs et les journaux qui leur sont associés, comme expression d'une parole populaire

**2. Comment construire une "République vraie".**

- Le suffrage universel suffit-il, comme l'affirme Lamartine?

- ou bien la République doit-elle être porteur d'un projet émancipateur?

**3. la fin des Possibles?**

Ça s'est passé à Rouen en avril 1848

**Troisième partie : Quelle émancipation pour les "Femmes de 1848" ?<sup>1</sup>**

*" Les progrès sociaux et changements de période s'opèrent en raison des progrès des femmes vers la liberté; et les décadences de l'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes". Fourier, 1808, Théorie des quatre éléments, 1808.*

**1. Quel est le statut de la femme en 1848 évoquée par Michèle Perrot.**

**2. Les femmes de 1848 se saisissent des libertés et des opportunités ouvertes par la Révolution de février 1848: le droit à participer à l'espace public : Doc 6 et 7**

**3. Cinq figures exemplaires : - Eugénie Niboyet, Jeanne-Désirée Gay, Pauline Roland, Jeanne Deroin, Marie Carpentier**

## **Bibliographie :**

R. Gossez : *Les ouvriers de Paris, l'organisation, 1848-1851 ... du "gouvernement direct du peuple de Paris?"* Société d'histoire de la Révolution de 1848, La Roche sur Yon, 1968

.Rancière et Alain Faure, *la parole ouvrière*. La Fabrique

Samuel Hayat : 1848, *Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation*, Le Seuil, octobre 2014.

Michèle Riot-Sarcey : *La démocratie à l'épreuve des femmes, trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994

Michèle Ryot-Sarcey : *Le Réel de l'utopie*

John W. Scott : *la citoyenne paradoxale : les féministes françaises et les droits de l'homme*. Paris, Albin Michel, 1998

Michèle Perrot : *1848, la révolution des femmes*. Histoire, n° 218.

Gustave Lefrançais : *souvenirs d'un révolutionnaire*, La Fabrique, 2013.

tristan.u-bourgogne.fr.8088 : base de données des 11662 Inculpés de l'insurrection de juin 1848.

**Doc 1 : Désirée Gay, déléguée ouvrière du deuxième arrondissement, exprime son désenchantement concernant les Ateliers nationaux.** Ses analyses sont publiées dans *La voix des Femmes*, le 14 et 18 avril 1848.

*A force de pétitions et de réclamations, les ouvrières obtiennent le 10 avril, l'ouverture d'Ateliers nationaux féminins, mais dans des conditions que dénonce Désirée Gray.*

" Les ouvrières, répète-t-on de toutes parts sont à l'état de révolte, elles ne veulent rien entendre (...) Et pourquoi elles se révoltent? Parce que **les ateliers de femmes sont dirigés par des hommes**, parce que la faveur est à plus haut prix que le mérite (...). Ce que l'ouvrière veut, ce n'est par l'aumône organisée, c'est le travail justement rétribué? Ne lui demandez pas de sacrifier sa dignité; femme, elle prétend être honorée, citoyenne, elle doit être libre (...) Les ouvrières, nous en répondons, ne veulent pas compliquer les difficultés du gouvernement, mais **elles veulent être consultées en ce qui les concerne**, et nous en connaissons un très grand nombre d'assez avancées pour éclairer la question du travail dans tout ce qu'elle a de pratique."

"Dire les obstacles que les déléguées ont rencontrés au dessus-d 'elles est impossible ; énumérer les douleurs, les misères qu'elles ont vues chez leurs soeurs est impossible. Elles meurent de faim, cela est positif, **l'ouvrage qu'on leur donne dans l'atelier est un leurre, l'organisation des femmes un despotisme sous un nouveau nom, et la nomination des délégués femmes une mystification que les hommes ont faites aux femmes pour se débarrasser d'elles**".

**Doc 2 : les débats sur l'introduction du droit au travail dans la Constitution de la seconde République.**

**Le décret du gouvernement provisoire de février 1848:**

*"Le gouvernement provisoire de la République s'engage à garantir l'existence des ouvriers par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail".*

**Le premier projet, du 20 juin 1848 : projet d'intégration d'articles dans la future constitution**

*Art. 7 "Le droit au travail est celui qu'a tout homme de vivre en travaillant. La société doit par tous les moyens productifs et généraux dont elle dispose et qui seront organisés ultérieurement fournir du travail aux hommes valides qui ne peuvent s'en procurer"*

*Art. 9 : "Le droit à l'assistance est celui qui appartient aux enfant abandonnés, aux infirmes et aux vieillards de recevoir de l'Etat des moyens d'existence".*

L'article 132 fixe les mesures d'application : *" les garanties essentielles du droit au travail, l'association volontaire, l'égalité des rapports entre patrons et ouvriers, l'enseignement gratuit, l'éducation professionnelle, les institutions de prévoyance et de crédit et l'établissement par l'Etat de grands travaux d'utilité publique, destinés à employer en cas de chômage les bras inoccupés".*

**Amendement de Mathieu de la Drôme,** *" la République reconnaît le droit de tous les citoyens à l'instruction, au travail, à l'assistance.*

**Amendement de Glais-Bizoin :** *" la République reconnaît le droit de tous les citoyens à l'existence par le travail et l'assistance".*

**Le texte définitif de la rédaction devint** *" la République doit par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant à défaut de la famille, les secours à ceux qui sont hors d'état de travailler".* Constitution adoptée le 4 novembre 1849, par 739 voix contre 30.

**Doc 3 : Pétition pour la participation des femmes à la Commission des travailleurs, rédigée par Désirée Gay,** reproduite dans *la Voix des femmes*, en mars 1848

*" Je demande qu'il soit nommé des délégués près de la Commission du travail, afin de pourvoir à l'organisation du travail des femmes. Que des listes soient ouvertes où viendront s'inscrire des femmes sans travail et les femmes de bonne volonté pour organiser. Qu'il soit créé d'urgence des ateliers nationaux, ainsi que des buanderies et lingeries nationales où le peuple trouverait à bon marché des aliments sains et des soins d'ordre et de propreté qu'il ne peut se procurer dans l'isolement, mais que les femmes réunies en association peuvent facilement organiser".*

# TABLEAU SYNOPTIQUE

## DES SIX PÉRIODES COMPOSANT LE PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT SOCIALISTE.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET INDUSTRIELLE.	ÉDUCATION MORALE.	ÉDUCATION INTELLECTUELLE.	ÉDUCATION MORALE.	ÉDUCATION INTELLECTUELLE.
	<b>Crèche.</b> 1 <sup>re</sup> PÉRIODE, depuis la naissance jusqu'à l'âge de trois ans.			
Développement corporel de l'enfant. Développement des cinq sens, et notamment de la vue par la contemplation des objets, et de l'ouïe, par l'audition de sons musicaux.	Développement instinctif des sentiments de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.  <b>Asile.</b> 2 <sup>e</sup> PÉRIODE, depuis l'âge de trois ans jusqu'à six.	Langues étrangères parlées par les mères nourrices. Notions scientifiques en réponse aux questions de l'enfant.		
Dessin, reproduction à vue d'œil du contour des corps. Chant, sans notions théoriques. Exercices d'écriture. idem de mémoire.	Récit d'anecdotes historiques et morales.  3 <sup>e</sup> PÉRIODE, depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf.	Langues étrangères : Continuation de l'enseignement oral de celles apprises à la Crèche. Géographie. Cosmographie. Histoire naturelle, notions élémentaires. Agriculture, Industrie. De 5 à 6 ans seulement : Lecture. Arithmétique, numération hiéroglyphique.	Pendant deux heures, étude d'une ou de plusieurs professions industrielles : Danse. Équitation.	Notions de grammaire générale. Analyse grammaticale. Conjugaison orale. Notions de grammaire française. Histoire (chronologie et synchronisme). Notions de géographie physique et historique. Notions de géologie. Physique, } (expériences de.) Chimie, } Botanique.
Écriture. Danse. Musique. Dessin, reproduction à vue d'œil du contour des corps. Travail industriel (et agricole). Exercices gymnastiques du matelot, du pompier, de l'industrie du bâtiment.	Notions religieuses et morales fondées sur le développement de la devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité.  4 <sup>e</sup> PÉRIODE, depuis l'âge de neuf ans jusqu'à douze.	Arithmétique poussée jusqu'à l'algèbre inclusivement. Géométrie, jusqu'à la trigonométrie exclusivement. Mécanique (statique, dynamiques). Dessin linéaire (levé des plans, lavis et notions d'architecture). Langues étrangères. Grammaire générale. Grec. Latin. Littérature. Histoire. Géographie historique. Notions d'astronomie, — géologie et minéralogie. Idem de botanique médicale. Physique et chimie, appliquées aux arts et à l'industrie.	Notions religieuses et morales, dogmatiques et sentimentales. Études artistiques, comprenant : Le Dessin d'après la Bosse. La Peinture. La Musique (composition harmonique).	
	5 <sup>e</sup> PÉRIODE, depuis l'âge de douze ans jusqu'à quinze.			
	6 <sup>e</sup> et DERNIÈRE PÉRIODE, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à dix-huit.			
	Pendant quatre heures, étude d'une ou de plusieurs professions industrielles. Danse.			Mathématiques supérieures. Trigonométrie. Géométrie descriptive. Traité des épures.



**Doc. 5 : Appel à la formation d'une organisation unitaire par les délégués de la Commission du Luxembourg :**  
Les délégués (ouvriers) du Luxembourg à leurs commettants.

Citoyens,

La jouissance des libertés attribuée exclusivement à la bourgeoisie sous le régime déchu nous avait permis à peine d'ébaucher dans l'ombre quelques essais d'organisation. La Révolution nous a pris au dépourvu, et, tout au plus, avons-nous le temps de nous entendre et de nous connaître pour **assurer le triomphe de la démocratie dans les prochaines élections. Vos délégués, envoyés par vous** pour traiter au Luxembourg, de concert avec le Gouvernement, l'importante question de l'organisation du travail se sont réunis en assemblée extraordinaire pour aviser aux moyens de **constituer un comité dirigeant** et de **donner une centralisation à toutes les forces populaires**, livrées jusqu'à de jour à l'isolement.

La bourgeoisie qui jouit de cinquante ans de monopole de la presse et de la tribune, de droit exclusif de réunion et d'association, quoique faible aujourd'hui, pourrait néanmoins parvenir à nous dominer en agissant d'ensemble et en concentrant ses votes sur quelques noms au jour des élections générales. Nous aimons à croire que la réaction renonce à tout projet liberticide; mais le plus sûr moyen de déjouer ses complots et d'assurer le triomphe de la Révolution, c'est de nous donner d'urgence une **organisation unitaire**.

**Vos délégués pensent ne pas dépasser les limites des pouvoirs que vous leur avez conférés en prenant l'initiative de cette organisation.** La gravité des circonstances agrandit notre mandat : nous n'aurons rempli notre devoir qu'autant que nous aurons su nous mettre à la hauteur des circonstances."

**Doc 6 Michèle Perrot a très bien résumé dans un article paru dans la revue Histoire pour le 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Révolution de 1848, la brèche ouverte par la Révolution de 1848, où se sont engouffrées les femmes de 1848.**

*"Dans un monde construit sur une rigoureuse distinction du public et du privé, « sphères » considérées comme des équivalents des sexes, sur la famille patriarcale, cellule de base et interlocutrice de l'État, sur la subordination civile de la femme mariée et l'exclusion des femmes de la politique, 1848 a constitué sinon une rupture, du moins une brèche, où se sont engouffrées des femmes, avides de leurs droits ou simplement rebelles. Bref épisode qui frappe par son intensité, la variété de ses manifestations, et son extension à la fois sociale et spatiale, sans qu'on puisse mesurer vraiment la part de la contagion ou de la simultanéité. Moment fulgurant d'une prise de parole où les femmes se font, pour une fois, entendre sans médiation.*

**Doc 7 : la position de George Sand sur la revendication du droit de vote pour les femmes en 1848**

George Sand fait de l'obtention des droits civils un préalable absolu.

*« Les femmes doivent-elles participer un jour à la vie politique ? Oui, un jour, je le crois avec vous, mais ce jour est-il proche ? Non, je ne le crois pas. [...] La femme étant sous la tutelle et dans la dépendance de l'homme par le mariage, il est absolument impossible qu'elle présente des garanties d'indépendance politique, à moins de briser individuellement et au mépris des lois et des mœurs, cette tutelle que les mœurs et les lois consacrent. »*

Il convient de ne pas *« commencer par où l'on doit finir »*.

*« Quant à vous, femmes qui prétendez débiter par l'exercice des droits politiques [...], quel bizarre caprice vous pousse aux luttes parlementaires, vous qui ne pouvez pas seulement y apporter l'exercice de votre indépendance personnelle ? [...]*

*Vous prétendez représenter quelque chose, quand vous n'êtes pas seulement la représentation de vous-mêmes. »*

Honoré Daumier : Jeanne Deroin, 1848.



## **1. Les circonstances de la reconnaissance du droit au travail et de la nécessité de l'organisation du travail et des travailleurs : complément de la première partie**

Le 25 février 1848, vers midi, se détachant de la foule qui occupe en permanence la place de Grève, un groupe d'ouvriers pénètre dans l'hôtel de ville, alors que siège le gouvernement provisoire. L'un d'eux, Marche, un mécanicien de chemin de fer interpelle le gouvernement, lui présentant un texte demandant "l'organisation du travail, le droit au travail garanti". Sous la pression de la foule toujours présente, Louis Blanc, membre du gouvernement provisoire, rédige alors le décret que l'on résume dans la formule de "droit au travail" :

*"Le gouvernement provisoire de la République s'engage à garantir l'existence des ouvriers par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail".*

**Ce texte reconnaît aux ouvriers le droit au travail, cette promesse ne sera pas tenue. Il reconnaît aussi le droit d'association professionnelle.**

**Trois jours plus tard, le 28, février, même scénario** : une délégation de quarante ouvriers mécaniciens apporte à l'Hôtel de Ville une pétition, appuyée par une manifestation de plus de 2000 travailleurs; elle est reçue par le gouvernement provisoire.

*"Le peuple ne s'est pas battu seulement pour obtenir la réforme électorale et la réforme parlementaire. La République qui a été proclamée n'est que la meilleure forme de gouvernement. Ce que le peuple réclame, ce sont des réformes économiques; c'est qu'on améliore réellement la condition morale et matérielle de tous les travailleurs. En conséquence, les soussignés demandent au gouvernement provisoire la création immédiate d'un ministère du Progrès. Le ministère devra avoir pour mission de préparer l'organisation du travail déjà promise et de réaliser toutes les légitimes aspirations du peuple".*

**La réponse du gouvernement provisoire : la création d'une commission de gouvernement pour les travailleurs,** avec comme président Louis Blanc, et vice-président, Albert, ouvrier. Le siège de la Commission est au palais du Luxembourg, siège de la Chambre des Pairs qui vient d'être dissoute, et siège actuel du Sénat. D'où son surnom "Commission du Luxembourg". Les ouvriers sont appelés à faire partie de la Commission.

Le jour de la parution du décret instituant cette commission, le 29 février, plus de 5 000 ouvriers se présentent à l'hôtel de ville pour prendre possession du texte. Chaque corps de métier défile, derrière un drapeau avec ses devises et ses revendications : République française, Organisation du travail, Abolition du Marchandage, Monopole de l'Etat contre les autres monopoles, Assurance par l'Etat etc.

**Le gouvernement provisoire a donc refusé la création d'un ministère du Progrès ou du Travail.**

**Voilà le jugement porté à postériori par Louis Blanc sur la Commission du Luxembourg :**

*"Ainsi, au lieu d'un ministère ayant sous la main des bureaux, des agents, un budget, des ressorts administratifs, un pouvoir effectif, des moyens d'application, des ressources pour agir, on proposait ... quoi? L'ouverture d'une orageuse école où j'étais appelé à faire un cours sur la faim, devant le peuple affamé!"*

**Mais la commission créée pour désamorcer le mouvement populaire et éloigner les pétitionnaires de l'Hôtel de ville, devient une tribune de discussion dont s'emparent les ouvriers.**

les ouvriers parisiens : extrait de la liste des 11662 inculpés de l'insurrection de juin 1848, à partir de la base de données lisibles sur le site : [tristan.u-bourgogne.fr.8088](http://tristan.u-bourgogne.fr.8088)

Ebéniste en pendules  
Ebéniste en pianos  
Ebéniste et garçon marchand de vins  
Ebéniste et garde mobile  
Ebéniste et garde républicain  
Ebéniste et Gardien de Paris  
Ebéniste et logeur  
Ebéniste, Garde mobile  
Ebéniste, gardien du canal Saint-Martin  
Ebéniste, marchand de meubles  
Ecclesiastique  
Ecrivain  
Ecrivain lithographe  
Ecrivain public  
Ecrivain rédacteur  
Ecuyer  
Egoutier  
Elève à l'Ecole centrale  
Elève Architecte  
Elève de l'école de Chartres  
Elève Dentiste  
Elève en pharmacie  
Elève mécanicien  
Elève pharmacien  
Elève vétérinaire  
Emailleur  
Emailleur en bijoux  
Emailleur, marchand ambulancier  
Emballeur  
Emballeur, Coffretier  
Empileur  
Empileur de bois  
Employé (ex-)  
Employé à l'entrepôt du Marais  
Employé à l'hôtel de ville  
Employé à l'imprimerie nationale  
Employé à la Bibliothèque nationale  
Employé à la caisse de Poissy  
Employé à la Cie Seyssel  
Employé à la Compagnie parisienne du gaz  
Employé à la mairie du 10e  
Employé à la police de sûreté  
Employé à la Préfecture de Police  
Employé au chemin d'Orléans  
Employé au chemin de fer  
Employé au chemin de fer d'Orléans  
Employé au chemin de fer de Lyon  
Employé au chemin de fer du Nord  
Employé au chemin de Strasbourg  
Employé au commissariat de police  
Employé au gaz  
Employé au Journal La Réforme  
Employé au ministère de l'Intérieur  
Employé au Mont de Piété  
Employé au Siècle  
Employé aux assurances

Employé aux ateliers nationaux  
Employé aux eaux filtrées  
Employé aux pompes funèbres  
Employé aux poudres  
Employé aux tabacs  
Employé aux vivres  
Employé aux voitures en place  
Employé de chemin de fer  
Employé de commerce  
Employé de fabrique  
Employé de journal  
Employé de l'octroi  
Employé de librairie  
Employé des ponts et chaussées  
Employé des postes  
Employé salubrité  
Encadreur  
Entrepositaire de houblon  
Entrepreneur couvreur  
Entrepreneur de bâtiments  
Entrepreneur de charpente  
Entrepreneur de maçonnerie  
Entrepreneur de marine  
Entrepreneur de menuiserie  
Entrepreneur de pavage  
Entrepreneur de peinture  
Entrepreneur de scierie  
Entrepreneur de serrurerie  
Epicier  
Epicier Liquoriste  
Epicrière  
Epinglier  
Epurateur de plumes  
Escamoteur  
Estampeur  
Etameur  
Etudiant en droit  
Etudiant en médecine  
Etudiant en pharmacie  
Fabricant d'acier  
Fabricant d'allumettes chimiques  
Fabricant d'eaux minérales  
Fabricant d'écrans  
Fabricant d'encre d'imprimerie  
Fabricant d'équipements militaires  
Fabricant d'horlogerie  
Fabricant d'huile et épurateur  
Fabricant d'instruments de chirurgie  
Fabricant d'instruments de mathématiques  
Fabricant d'instruments de musique  
Fabricant d'ornements  
Fabricant de baldaquins  
Fabricant de bas  
Fabricant de bâtons d'ornements  
Fabricant de bijoux  
Fabricant de billards  
Fabricant de boîtes de montre  
Fabricant de boutons  
Fabricant de boutons d'os  
Fabricant de bretelles  
Fabricant de bronze  
Fabricant de cabas  
Fabricant de cadres  
Fabricant de cadres et montures

Fabricant de cages  
Fabricant de casquettes  
Fabricant de chaises  
Fabricant de châles  
Fabricant de chapeaux  
Fabricant de chaussons  
Fabricant de chaussures  
Fabricant de ciment  
Fabricant de cirage  
Fabricant de cire à cacheter  
Fabricant de claviers  
Fabricant de colliers  
Fabricant de compas  
Fabricant de couvertures  
Fabricant de creusets pour la bijouterie  
Fabricant de crochets de broderie  
Fabricant de fauteuils  
Fabricant de feuillages artificiels  
Fabricant de filets et menuisier  
Fabricant de fleurs, ex Garde républicain  
Fabricant de fourneaux  
Fabricant de jouets d'enfants  
Fabricant de limes  
Fabricant de lisières  
Fabricant de lits en fers  
Fabricant de lunettes  
Fabricant de mesures linéaires  
Fabricant de meubles  
Fabricant de mosaïque  
Fabricant de mottes  
Fabricant de mottes à brûler  
Fabricant de moules à cigarettes  
Fabricant de navettes  
Fabricant de nécessaires  
Fabricant de noir  
Fabricant de ouattes  
Fabricant de paillasons  
Fabricant de paniers  
Fabricant de paniers de paille  
Fabricant de papier  
Fabricant de papier de verre  
Fabricant de papier peint  
Fabricant de parapluies  
Fabricant de peignes  
Fabricant de peignes à tisser  
Fabricant de perles  
Fabricant de petits meubles  
Fabricant de porte crayons  
Fabricant de porte plumes  
Fabricant de poterie  
Fabricant de poupées  
Fabricant de produits chimiques  
Fabricant de ressorts  
Fabricant de sabots  
Fabricant de sacs de papier  
Fabricant de savons  
Fabricant de sièges de pianos  
Fabricant de socles  
Fabricant de soufflets  
Fabricant de sucre d'orge  
Fabricant de têtes pour modistes  
Fabricant de tire-boucho

## **Comment expliquer la victoire de Louis Napoléon Bonaparte aux élections présidentielles du 10/12/ 1848.**

**Louis Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848** : en février 1848, il est à Londres, où il s'est installé après son éviction de la forteresse de Ham où il était incarcéré depuis 6 ans, suite à l'échec de sa deuxième tentative de coup d'Etat. Il a passé une grande partie de sa vie en exil, entre l'Italie, la Suisse et l'Angleterre, tous les membres de la famille Bonaparte étant interdits de séjour en France depuis 1816, interdiction renouvelée en 1832. La Révolution de 1848 lui donne l'occasion de revenir en France.

Il est élu député à l'assemblée constituante, dans 4 départements, la Seine, l'Yonne, la Charente-inférieure, la Corse. Le 16 juin, il renonce à remplir son mandat, ce qui lui évite d'être compromis dans la répression des 22-26 Juin 1848.

### **Témoignage de Gustave Lefrançais sur cette démission :**

*"Les nouvelles de la province sont mauvaises (...). On ne comprend rien aux chinoïseries de l'Exécutif à propos de l'élection de Bonaparte. On y prend fait et cause pour la pauvre victime".*

En effet, Lamartine avait tenté en vain de faire invalider son élection.

*"Alors, ô comble d'attendrissement pour les jocrisses politiques! Le Prince, aussitôt admis comme député, envoie sa démission au président (de l'assemblée) Sénard : " Il ne veut pas que son nom, symbole d'ordre, de nationalité et de gloire, serve à augmenter les troubles et déchirements de la patrie...Il reste prêt, quand le moment sera venu à remplir ses devoirs, si le Peuple lui en impose".*

Il est élu, à nouveau, les 17 et 18 septembre. Il rentre alors en France, et s'installe à Paris le 24 septembre.

### **Témoignage de Gustave le Français p. 80-81 sur l'élection de Louis-Napoléon à l'Assemblée législative,**

" Le 17 septembre, Paris a envoyé à la constituante Achille Fould, Louis-Napoléon Bonaparte et Raspail.

En comparant le nombre de voix obtenues par chacun des élus, il est évident que la plupart de ceux qui ont voté pour Raspail ont aussi voté pour Bonaparte, démissionnaire après sa première élection.

Des camarades m'ayant avoué qu'ils ont voté pour les deux en même temps, je leur ai témoigné ma surprise. Ils m'ont alors donné une explication à laquelle je n'ai pas sur le coup compris grand chose. En y réfléchissant elle me paraît moins contradictoire. En nommant Bonaparte-me disent-ils, nous avons crié : haine au boucher de juin; en votant pour Raspail, vive la Sociale!

Mais cette politique ne me plaît guère et je persiste à croire qu'il eût été préférable pour l'avenir de la Révolution de se compter -au risque d'échouer- sur la liste adoptée par les communistes icariens qui présentait Cabet, Raspail et Thoré. Raspail est à Vincennes et ne siègera certainement pas. Mais l'autre, le Prince? Le voilà maintenant dans la place... Ceux des révolutionnaires qui l'ont aidé à y entrer n'ont pas fait la bonne besogne (...)"

Il est élu président de la République le 10 décembre, avec 74,2% des voix, contre Cavaignac (19,6 %), Ledru-Rollin (5 %), Raspail (0,5 %), Lamartine (0,3 %).

### **Témoignage de Gustave Lefrançais sur son élection à la présidence de la République**

"En vain, une trentaine de députés, fidèles à leurs convictions se sont élevés avec énergie contre l'institution d'une présidence lors de la discussion de la Constitution proclamée le 3 novembre. En vain le citoyen Grévy a indiqué les dangers que pourrait faire courir, en cas de conflit, une magistrature élue par l'universalité du corps électoral, étant donné nos préjugés monarchiques; la majorité a passé outre, sans doute à cause de cette éventualité. En conséquence, le 10 décembre, le peuple souverain s'est donné un nouveau maître en la personne de Louis-Napoléon Bonaparte.

La propagande faite en vue de ce beau résultat a, du reste, été menée très habilement.

Une fois le vote enlevé à l'Assemblée, les monarchistes coalisés et voulant faire du Prince une "planche qui leur serve à franchir ce qui les sépare d'une restauration encore impossible, se sont vigoureusement mis à l'oeuvre (...)

Il n'y a point eu de petits moyens pour tout ce monde. Les places, les carrefours de Paris retentissent aussitôt d'insipides refrains napoléoniens braillés à tue-tête par des bandes embauchées tout exprès (...)

Il ont émigrés en province et parcourent les campagnes. Pas un bourg, pas un hameau, pas un village n'est oublié. En avant les images. Voici le Grand Napoléon bénissant le neveu. Ou bien l'oncle et le neveu surveillant le vote prêtres, magistrats, soldats, ouvriers et paysans, tous munis d'un bulletin au nom de Louis-Napoléon, défilent dans l'urne électorale.

Auprès des électeurs moins naïfs ou se croyant comme tels, les moyens artistiques sont remplacés par les brochures et les discours appropriés aux milieux. Aux vieux militaires, on parle de reconquérir le rang glorieux perdu par la France depuis 1815. Auprès des ouvriers, il s'agit de l'extinction du paupérisme et des plans de réformes sociales préparés - sous le nom du prince- par le major Laity. Aux paysans on parle d'impôts supprimés durant cinq ans, l'immense fortune du Prince lui permettant de les payer à lui tout seul durant tout ce temps!" Aux propriétaires de vignobles, on promet le libre-échange : aux usiniers l'application d'un système protecteur. Pour les libres penseurs, le prince est un ennemi avéré des jésuites; il s'est fait recevoir carbonaro, franc-maçon, il a fait la guerre au pape dans sa jeunesse. Pour les croyants, le Prince est fermement décidé à relever la religion opprimée par la république. C'est un ennemi avéré de l'incrédulité. A Paris la propagande est toute faite. Les électeurs sont décidés : tout, fût-ce le diable, plutôt que le "Boucher de Juin"